

# Comment les chercheurs peuvent ils s'impliquer dans l'innovation sociale? L'hybridation des savoirs en question

Alexandre Mallard

## ► To cite this version:

Alexandre Mallard. Comment les chercheurs peuvent ils s'impliquer dans l'innovation sociale? L'hybridation des savoirs en question. "Journées d'études pour l'appropriation des sciences", organisée par le Collège Coopératif de Bretagne, Mar 2011, Rennes, France. hal-00740625

**HAL Id: hal-00740625**

**<https://hal-mines-paristech.archives-ouvertes.fr/hal-00740625>**

Submitted on 10 Oct 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication à la « Journée d'étude pour l'appropriation des sciences », organisée par le Collège Coopératif de Bretagne, 16 Mars 2011, Maison des Associations de Rennes.

## **Comment les chercheurs peuvent ils s'impliquer dans l'innovation sociale ? L'hybridation des savoirs en question**

Alexandre Mallard

Centre de Sociologie de l'Innovation – Ecole des Mines ParisTech

[alexandre.mallard@mines-paristech.fr](mailto:alexandre.mallard@mines-paristech.fr)

Depuis quelques années, on voit se développer diverses initiatives proposant de renouveler l'inscription des démarches d'innovation dans la société. Regroupées derrière le label de « l'innovation sociale », certaines de ces initiatives ambitionnent de mettre l'innovation très directement au service de besoins politiques et sociaux, notamment par une participation active des acteurs de la société civile dans les processus innovateurs. Parmi les diverses voies explorées pour parvenir à cet objectif, l'une d'elles concerne l'implication de scientifiques dans des projets dont les contenus et les objectifs se définissent au plus près des destinataires des produits et services conçus : aux acteurs associatifs et militants portant des projets destinés à répondre à des demandes sociales concrètes et ciblées, les chercheurs viendraient ainsi apporter une expertise précieuse dans la mise en œuvre des solutions ou dans le déploiement des expérimentations associées. Ces démarches témoignant de l'émergence d'un « tiers secteur scientifique »<sup>1</sup> contribueraient d'ailleurs d'une certaine façon à développer de nouveaux schémas pour l'inscription sociale de la recherche scientifique elle-même : les projets portés par l'innovation sociale apparaîtraient ainsi comme des lieux inédits où pourrait s'opérer de précieuses rencontres entre des savoirs scientifiques et des savoirs détenus par les acteurs sociaux.

Je voudrais ici formuler quelques réflexions sur cette approche, à partir de l'éclairage particulier qu'apportent les recherches en sociologie des sciences et en sociologie de l'innovation. En effet, les travaux qui ont été réalisés dans ce domaine au cours des trente dernières années ont non seulement renouvelé la conception de l'activité scientifique, mais aussi éclairé les situations très actuelles dans lesquelles les savoirs des chercheurs sont amenés à rencontrer les savoirs produits par d'autres types d'acteurs. Il me semble que trois types de résultats de ces travaux peuvent être particulièrement utiles dans la perspective de l'innovation sociale. Le premier concerne les formats de l'implication des chercheurs dans les situations d'innovation. Le second concerne la nature et la dynamique des savoirs produits et mobilisés dans l'innovation. Le troisième concerne les modalités de confrontation des savoirs scientifiques et non scientifiques dans ces contextes d'innovation. Je propose donc d'examiner successivement ces trois dimensions, en m'appuyant notamment sur des

---

<sup>1</sup> On trouvera sur le site de « La fabrique du social » une définition de ces nouvelles formes de coopération entre chercheurs et projets d'innovation sociale. [www.lafabriquedusocial.fr](http://www.lafabriquedusocial.fr)

résultats de travaux réalisés dans le courant de l'acteur-réseau.<sup>2</sup> Mais dans un premier temps, je commencerai par donner quelques points de repères permettant de situer la notion d'innovation sociale elle-même.

## **Vous avez dit innovation « sociale » ?**

Le terme « d'innovation sociale » constitue aujourd'hui un label pour des réalités très diverses : il peut par exemple désigner des nouvelles formes de partenariat public-privé, des initiatives de soutien aux entrepreneurs dans le secteur social, ou encore des logiques de recherche et d'intervention à caractère coopératif engageant des acteurs très divers. En s'appuyant sur les travaux des chercheurs qui se sont efforcés d'en cerner le contour (Cloutier, 2003 ; Harrisson et Vézina, 2006 ; Tack, 2009), il est possible de retenir trois points qui permettent de la différencier de l'innovation au sens général.

Tout d'abord, les innovations sociales se donnent pour ambition de proposer de nouvelles solutions à des problèmes politiques et sociaux, plutôt que d'élaborer des produits ou des services valorisés sur un marché. La dimension économique des innovations n'est pas niée dans l'innovation sociale, et ce d'autant plus qu'elles passent, dans un certain nombre de cas, par la mise en place de dispositifs et de circuits permettant des échanges de biens divers et variés : c'est le cas par exemple des coopératives de solidarité, des innovations liées à des Systèmes d'Échanges Locaux (SEL), des innovations destinées à promouvoir des services d'assistance à des population en difficulté, etc. Mais l'échange économique, apparaît ici comme un moyen, là où l'innovation au sens classique du terme (dans la définition qu'en donne par exemple la perspective schumpetérienne), tend à appréhender la transformation d'une nouveauté en bien économique comme une fin en soi.

En second lieu, les technologies peuvent jouer un rôle dans l'innovation sociale – tout particulièrement les Technologies d'Information et de Communication (TIC) – mais il est en général moins central que pour les innovations technologiques à proprement parler. Là où nombre de démarches d'innovation sont « poussées par la technologie », l'innovation sociale serait « tirée par la demande ». Comme les recherches en sociologie et en économie de l'innovation l'ont montré depuis longtemps, l'alternative entre « *market pull* » et « *technological push* » est une fiction si on prend l'un ou l'autre des schémas comme relevant de dynamiques purement linéaires et univoques : toute innovation engage des allers-retours entre un pôle d'offre et un pôle de demande, allers-retours dont l'ouverture et le caractère itératif interdisent de réduire la trajectoire d'ensemble à un mouvement rectiligne et unidirectionnel. Cette réserve concernant la nature des dynamiques d'innovation étant faite, il n'en reste pas moins que de nombreux fournisseurs de produits et services se vivent aujourd'hui comme des détenteurs d'actifs spécifiques liés à des technologies données, actifs qu'ils s'emploient à valoriser en les déclinant par rapport à des besoins et des demandes sociales identifiés dans des contextes variés. Si la technologie ne désigne pas le point d'origine d'une intention novatrice qui irait se réaliser dans un besoin social, elle n'en constitue pas moins une ressource à valoriser, telle une figure imposée dans l'exercice de « réponse à la demande » ou de « création de valeur » que visent les démarches d'innovation. Les promoteurs de l'innovation sociale s'éloignent de schémas de ce type, et envisagent la technologie comme une instrumentalité parmi

---

<sup>2</sup> Les recherches de sociologie des sciences consacrées aux interactions entre scientifiques et profanes débordent naturellement du seul courant de l'acteur-réseau. On trouvera dans les références mobilisées ici de nombreux pointeurs vers d'autres travaux pertinents pour cette question.

d'autres, dont le concours peut appuyer l'atteinte d'un objectif, mais non pas comme une matière première donnant contenu et forme au produit ou service finalement élaboré.

Enfin, les innovations sociales promeuvent des modes d'actions qui s'inscrivent dans l'interstice du marché et de la régulation par l'état. Elles s'intéressent clairement à des questions que le marché ne règle pas ou auxquelles il prête peu d'intérêt. Mais elles ne prônent pas non plus l'idée d'un gouvernement de l'innovation par la puissance publique. D'une certaine manière, elles ont pris acte de la crise de l'état providence, et intègrent l'idée d'une participation des pouvoirs publics qui serait différente du rôle qu'on leur attribue traditionnellement : « C'est dorénavant la société civile qui agit sous les réflecteurs de l'innovation sociale, le rôle premier lui est accordé, parfois en alliance avec l'Etat qui devient un état partenarial. » (Harrisson et Vézina, p. 131). L'innovation sociale défend ici les vertus d'une « troisième voie » dans laquelle l'initiative reviendrait à la société civile en première instance, l'état pouvant être un recours au moment de la diffusion des innovations à large échelle ou de leur institutionnalisation.

## **Les formats de la participation des chercheurs à l'innovation sociale**

Voyons maintenant comment l'innovation sociale peut mobiliser les chercheurs. Pour comprendre les modalités de participation possibles, je propose d'opposer ici deux modèles très contrastés caractérisant la manière dont des chercheurs peuvent intervenir dans des situations d'innovation en général. En effet, la participation des chercheurs à l'innovation – qu'elle soit « sociale » ou non – ne va pas toujours de soi et elle peut se faire sous des formes différentes. Il me semble utile de distinguer deux configurations permettant d'appréhender le lien entre production de connaissances scientifiques et contribution au développement de nouveaux produits ou services, des configurations qu'on trouve d'ailleurs tout autant dans la recherche publique que dans la recherche industrielle.

### **L'investigation commandée**

Le premier modèle correspond à ce que j'appellerai « l'investigation commandée ». Ce qui le caractérise en première instance est l'existence d'une disjonction, ou du moins d'une certaine séquentialité, entre la production de nouvelles connaissances et la genèse de l'innovation. Le chercheur<sup>3</sup> intervient en réponse à une question formulée – de façon plus ou moins détaillée – par un demandeur, et supposant, pour y trouver des réponses, de réaliser des investigations dans un domaine donné. Ce qui est attendu est une série de réponses qui contribueront à la définition d'une innovation, mais pas l'innovation elle-même. Le demandeur peut prendre des formes très différentes, et avoir vis-à-vis du domaine d'investigation concerné des engagements variés.

Dans les recherches réalisées en réponse à des appels d'offre lancés par des institutions publiques (type appel d'offre ANR), ces institutions jouent le rôle de demandeur lors de la rédaction de l'appel d'offre, qui est situé par rapport à un horizon d'innovation donné (dynamiser un secteur industriel, contribuer à redéfinir une politique publique, etc). Dans les recherches réalisées en entreprise, le demandeur pourra être un service de stratégie ou une direction scientifique qui valide les projets proposés par les chercheurs de l'entreprise ou définit lui-même des aires problématiques sur lesquelles doit porter la recherche. Dans le modèle de l'investigation commandée, le demandeur participe à la définition de la question posée, mais il faut reconnaître qu'on a plutôt affaire à une co-

---

<sup>3</sup> J'utilise dans tout ce texte le terme au singulier, mais il est clair qu'il désigne ici plus généralement le collectif de chercheurs engagés dans l'opération.

construction entre le demandeur et le chercheur. Ce point est clair pour la réponse à un appel d'offre (le chercheur propose un projet dans le cadre d'une problématique large), mais il est également visible pour des recherches réalisées en entreprise. Prenons par exemple le cas des enquêtes de sciences sociales conduites en entreprise : un des résultats classiques pour les chercheurs ayant travaillé en intervention est qu'il existe en général un écart entre le problème tel qu'il est défini par le demandeur et tel qu'il peut-être appréhendé une fois qu'on a pris connaissance du terrain concerné.

La seconde caractéristique de ce modèle de l'investigation commandée est que les savoirs mobilisables pour répondre à la question sont clairement détenus par le chercheur : il possède les compétences nécessaires pour la définition de la démarche méthodologique à mettre en œuvre, pour la collecte des données et pour leur analyse. Le produit de son travail sera bien souvent un ouvrage (rapport ou livre) qui sera remis au demandeur à l'issue du travail. Au total, cette forme d'inscription de la recherche dans la perspective de l'innovation scande trois moments relativement distincts durant lesquels les protagonistes occupent des places et assurent des rôles spécifiques : la définition de la question, qui se fait en grande partie par le demandeur, modulo les processus de co-construction évoqués plus haut ; l'intervention du chercheur à proprement parler, menant à une série de résultats livrés dans un ouvrage ; l'utilisation de ces résultats pour la genèse de l'innovation, à laquelle le chercheur participera en général pas ou peu. Dans le cas de recherche sur appel d'offre public, l'ouvrage sera transmis à des décideurs qui s'appuieront – ou non – sur son contenu pour définir des actions de politique publique conduisant à l'innovation. C'est dire que l'investigation commandée correspond à une définition spécifique des articulations entre fonction politique et fonction scientifique dans l'innovation : la fonction politique définit de façon plus ou moins serrée le champ des problèmes légitimes à investiguer, la fonction scientifique réalise l'enquête, et pour finir la fonction politique reprend la main pour définir des actions à mettre en œuvre.

### **L'expérimentation impliquée**

Dans ce premier modèle, le chercheur est peu impliqué dans l'utilisation des résultats de ses recherches par le demandeur ou les décideurs qui s'approprient leurs résultats. Le second modèle peut être caractérisé « d'expérimentation impliquée ». Ici, il n'existe pas de disjonction forte entre la phase de production de connaissance et la phase de conception de l'innovation. Le chercheur n'est pas face à un demandeur qui lui commande une investigation mais face à un projet d'innovation qui requiert son implication. Il ne lui est pas forcément posé une question très précise : plutôt qu'une réponse à une question, on attend de lui qu'il fournisse des compétences dans un processus d'innovation qui supposera une ou plusieurs phases de recherche qu'on ne peut pas délimiter ex ante par une seule question.

Il faut noter que les savoirs qui seront mobilisés dans cette situation ne sont pas intégralement détenus par le chercheur : il dispose bien de savoirs spécifiques, mais le projet d'innovation est un lieu où interviennent d'autres acteurs qui détiennent d'autres compétences et qui ont chacun voix au chapitre pour la détermination des situations et la prise de décision. L'intervention du chercheur suppose donc des formes de coopération avec les participants. Dans une certaine mesure, les solutions au problème sont définies conjointement, selon des formes d'arbitrage qui peuvent être extrêmement variables d'un cas particulier à un autre. Et dans certains cas, le chercheur va rester présent et associé au stade de la mise en œuvre de l'innovation : à la différence du modèle de l'investigation commandée, le lien entre intervention du chercheur et mise en œuvre de mesures va

être plus proche et plus direct. Dans certaines situations, il est attendu que le chercheur participe au déploiement et au suivi de l'innovation en question.

Au total, ce type de mobilisation du chercheur dans l'innovation correspond à une expérimentation puisqu'il se trouve directement intégré à un processus itératif concernant tout autant la caractérisation d'un problème que la recherche et la mise en œuvre de ses solutions, et supposant des formes de coopération et de confrontation avec d'autres contributeurs à l'innovation. Cette expérimentation est impliquée au sens où la dynamique d'ensemble vise précisément à associer le chercheur durablement à l'innovation, et non pas seulement à obtenir de lui des savoirs qui devront être « opérationnalisés » dans une phase ultérieure.

Il me semble que ce modèle de l'expérimentation impliquée – que l'on retrouve par exemple dans de nombreux formats de participation de chercheurs à l'innovation dans l'industrie – correspond bien à celui des innovations sociales. En effet, les collectifs d'innovation sociale peuvent être vus comme des groupes projets qui s'auto-saisissent d'un problème et se structurent pour le mettre sur la place publique. Ces collectifs se substituent à l'opposition classique entre un public cible pour des innovations potentielles et un demandeur dûment institué (la plupart du temps une autorité émanant des pouvoirs publics) chargé d'organiser la conception et la mise en œuvre de ces innovations. Les collectifs d'innovation sociale contiennent eux-mêmes des représentants du public destinataire, ou sont en position pour assurer une médiation forte vers ces publics. Lorsque des chercheurs participent à ce type d'innovation, la formule qui les lie à la « question posée » n'est pas du tout celle de la commande. Pour rester général et volontairement flou concernant la nature de l'implication, on peut dire que le chercheur est « associé » à ces collectifs, les formes de l'association pouvant varier. Le chercheur ne « répond pas à une demande », il s'associe à un collectif d'innovation sociale.

### **Intéressement et attachement en question**

Ces deux configurations ont des incidences spécifiques sur de nombreux plans, et notamment sur celui du ressort de l'engagement du chercheur dans telle ou telle forme de recherche. On peut en effet se demander ce qui conduit des chercheurs à répondre à des commandes ou à s'associer à des projets. Par rapport à cette question, qui renvoie à une interrogation très générale en sociologie (« Qu'est-ce qui fait courir les acteurs ? »), il me semble que les réflexions menées dans le courant de l'acteur réseau permettent d'identifier deux réponses différentes.

La première fait appel à la notion d'intéressement. Il peut sembler paradoxal de parler d'intéressement dans le contexte de la science, au sens où l'activité de production du savoir est souvent définie, en opposition au travail des acteurs économiques, comme une activité désintéressée : à la différence de l'entrepreneur, dont la recherche du profit est la motivation structurelle, le chercheur ne serait pas un acteur « intéressé ». On objecte traditionnellement à ce raisonnement que si les chercheurs ne sont en principe pas mus par des intérêts de nature économique, ils sont souvent liés à leurs objets par des intérêts cognitifs et intellectuels. De fait, les recherches en sociologie des sciences ont depuis longtemps montré que la notion d'intéressement au sens très général était pertinente pour rendre compte de la manière dont les chercheurs parviennent à construire les réseaux d'association qui donnent sens à leur travail (Callon, 1986).

Les formes d'intéressement qui conduisent le chercheur dans ces démarches peuvent être diverses, mais l'une d'entre elles est centrale, car elle touche au fondement du métier de chercheur : c'est la

contribution à l'avancée de la recherche dans sa discipline propre. C'est dire qu'une des conditions de l'intégration des chercheurs dans des projets en lien avec l'innovation est qu'ils puissent y puiser des données et des savoirs à remobiliser dans cette perspective particulière. Au-delà du rapport d'enquête concluant l'enquête commandée ou de l'expertise fournie dans l'expérimentation impliquée, le chercheur souhaitera pouvoir valoriser son travail dans des publications scientifiques. Une telle exigence pèse dans les deux configurations présentées plus haut – et il est probable qu'elle circonscrit des conditions de félicité fortes dans l'intervention des chercheurs.

La seconde réponse mobilise une autre notion, celle d'attachement – et, symétriquement, celle de détachement. Ce sont ces notions qu'utilise Michel Callon (1999) dans sa réflexion concernant les formes d'engagement des sociologues par rapport aux acteurs qu'ils étudient ou pour lesquels ils réalisent leurs recherches. La question de l'attachement renvoie aux choix effectués par le sociologue – mais le raisonnement est transposable sans doute à bien d'autres catégories de chercheurs – concernant les acteurs à qui il souhaite « donner de la voix » ou, dit autrement, aux asymétries (de savoir et donc de pouvoir) qu'il souhaite contribuer à reconfigurer de par son travail : en faisant le choix de répondre à telle commande ou de s'impliquer dans telle expérimentation, il contribue à faire naître de nouvelles asymétries dans les domaines d'investigation considérés, à en renforcer certaines et à en affaiblir d'autres. Par rapport à la notion plus classique d'engagement pour une cause (selon la figure de « l'intellectuel engagé »), la notion d'attachement permet de prendre en compte des formes de lien aux acteurs qui sont plus dynamiques et plus émergentes : c'est parfois dans le cours même de la recherche que les problèmes et les acteurs susceptibles d'être représentés émergent, et c'est aussi au cours de la recherche que le chercheur est à conduit à se détacher des acteurs et des problèmes qu'il a accompagnés et contribué à structurer.

Attachement et intéressement constituent donc deux modalités complémentaires pour envisager les moteurs de l'engagement des chercheurs dans l'une ou l'autre des deux dynamiques que j'ai distinguées, investigation commandée ou expérimentation impliquée. Du point de vue de l'innovation sociale, qui se situe plutôt dans la deuxième configuration, un diagnostic rapide, qu'il faudrait approfondir, me porterait aux prescriptions suivantes. D'une part, il me semble que les promoteurs de l'innovation sociale doivent travailler à la mise en visibilité des dynamiques d'attachement auxquelles peut donner prise la participation de chercheurs à ce type d'expérimentation impliquée : quels sont les acteurs en cause, quels sont les enjeux sociaux, économiques, organisationnels associés à l'implication au projet ? Ces questionnements sont en fait assez naturels car les projets d'innovations sociales se donnent bien souvent une définition explicite des asymétries qu'ils visent à reconfigurer – ce qu'ils vont changer dans un milieu social et économique donné : restituer de l'autonomie à un public donné, rendre circulables certains types de biens, reconvertir des ressources, etc. L'explicitation ou la mise en valeur de ces enjeux constitue un potentiel d'attraction pour des chercheurs que l'on souhaite impliquer.

D'autre part, les promoteurs de l'innovation sociale doivent aussi – c'est un versant qui peut apparaître moins directement – travailler à la construction de dispositifs d'intéressement qui contribueront à attirer les chercheurs vers eux. L'intéressement étant largement lié dans ce contexte précis, comme on l'a vu plus haut, à la valorisation des travaux de recherche, on peut imaginer que les innovations sociales doivent ici chercher à construire des coopérations avec des acteurs qui interviennent à un niveau ou à un autre de cette valorisation (les institutions de recherches

employant – et donc évaluant – les chercheurs, des agences de financement, les revues scientifiques, etc).

## **Les savoirs dans l'innovation**

L'engagement des savoirs dans les dynamiques d'innovation a fait l'objet de nombreux travaux en économie et en sociologie de l'innovation. Le processus d'innovation est un grand consommateur de connaissances, au sens où l'élaboration d'un nouveau produit ou service suppose de mobiliser et de combiner des informations, données, savoirs et savoir-faire nombreux et issus de champs divers. D'ailleurs, les analyses économiques qui soulignent l'importance de l'innovation pour la compétitivité des entreprises pointent en général les enjeux en termes de savoirs et de compétences qui y sont associés. Mais il faut bien sûr considérer que l'innovation ne fait pas que consommer des savoirs, elle en produit également. Je propose de présenter quelques distinctions concernant ces formes de savoir qui seront utiles pour appréhender les configurations spécifiques d'innovation sociale.

### **L'innovation au carrefour de savoirs pluriels**

La première distinction que je ferai est celle qui concerne les savoirs relatifs au contenu de l'innovation et ceux qui sont relatifs à l'innovation comme processus. La première catégorie correspond à toutes les connaissances et informations nécessaires pour concevoir et faire fonctionner le produit ou le service. La seconde catégorie correspond aux savoirs relatifs au processus par lequel l'innovation est mise en place, ajustée à son contexte propre, déployée, transposée, généralisée, etc. Il existe bien sûr un lien entre ces deux catégories de savoirs, et il est d'autant plus fort que l'innovation est un service : comme l'ont montré les recherches sur les services, l'interaction entre le contenu de l'innovation et son processus de déploiement est beaucoup plus forte que pour des produits à proprement parler. Cette distinction me semble d'autant plus utile que les questions d'implémentation, de mise en œuvre, de déploiement posent des problèmes un peu spécifiques aux collectifs d'innovation sociale : à la différence des entreprises, qui sont en partie organisées autour de leur capacité à déployer les innovations qu'elles conçoivent, ces collectifs doivent faire de nombreux apprentissages concernant les processus caractéristiques de mise en place de l'innovation eux-mêmes.

La seconde distinction sépare les dimensions techniques et socio-économiques de l'innovation. Il faut tout d'abord rappeler que la création des savoirs techniques dans l'innovation peut être importante. Ainsi, même quand les innovateurs s'appuient sur des ressources technologiques qui ont été constituées dans une phase antérieure (brevets, procédés, normes, données de référence, prototypes, etc.), ils doivent retravailler ces ressources de façon à en reconfigurer la pertinence par rapport à l'objectif particulier qui est visé, reconfiguration qui demande de produire des informations et des savoirs qui ne sont pas disponibles comme tels. Quant aux savoirs socio-économiques, ils émergent notamment au fur et à mesure que l'innovation converge vers ses destinataires : le « milieu » social et économique qui est destinataire de l'innovation n'est pas connu à l'avance – il n'est même souvent pas identifiable en tant que tel, au sens où il sera partiellement créé par le processus d'innovation. Diverses formes de production de savoir sont donc ici nécessaires. L'innovation engage une expérimentation collective qui produit de l'information sur les destinataires qu'elle se donne comme objectif de satisfaire.



Enfin, une troisième distinction, classique, sépare les savoirs formalisés des savoirs tacites. Un des résultats importants des recherches en sociologie des sciences concerne l'importance de ces savoirs dans la réalisation des expérimentations scientifiques : contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, le travail de recherche ne se résume pas à une production de connaissances formelles, et les savoirs tacites (savoir-faire, habilités corporelles, techniques et sociales, etc) y jouent un rôle très important.

### **L'implication du chercheur dans la gestion des savoirs de l'innovation sociale**

Comment peut-on désormais appréhender la dynamique des savoirs au sein des collectifs d'innovation sociale, et le rôle qu'y jouent les chercheurs ? Je vais apporter quelques éléments de réponse à ces questions en m'appuyant sur les distinctions proposées pour sérier les dimensions concernées. Je propose d'examiner tout d'abord les savoirs de contenus. Ils émergent au carrefour de multiples interactions. Le chercheur en apporte une partie, mais il est probable que le collectif projet de l'innovation sociale en apporte également. En effet, si on définit les innovations sociales comme des situations dans lesquelles les enjeux de l'innovation se déterminent au plus près de ses publics destinataires, il est probable que les porteurs de projets (associations, militants, acteurs de la « société civile »...) jouent vers ces publics un rôle de médiation primordial. Dans certains cas, les collectifs projets peuvent même comporter des représentants de ces destinataires.

Prenons l'exemple fictif d'une structure proposant des prestations d'aide à domicile destinées à des personnes en situation de handicap et mobilisant un nouvel appareillage de soin, qu'un chercheur propose de développer à partir de composants fabriqués par son laboratoire. Les savoirs de contenus pour cette innovation concernant l'appareillage vont être apportés par le chercheur : comment s'en servir, comment interpréter les données qu'il fournit, etc. Mais d'autres savoirs de contenu vont être mobilisés pour que l'innovation puisse être mis en place, venant des intervenants eux-mêmes (aide ménagères, infirmières, etc). En effet, ces intervenants vont être amenés à effectuer de nouveaux gestes thérapeutiques et de nouvelles actions dans les situations d'assistance, ce qui suppose des adaptations par rapport aux pratiques existantes et donc un partage dans le collectif projet concernant ces pratiques existantes. Enfin, les savoirs de contenu vont concerner également les responsables d'encadrement de ces structures, qui apprennent progressivement à mieux gérer le travail de ces intervenants en lien avec ces nouvelles prestations : comment préparer ce travail, comment le suivre, comment former les personnels au nouveau matériel, comment repérer les situations d'épuisement ou de conflit etc.

Comme on le voit, les échanges de savoir qui sont envisagés ici concernent indissociablement les dimensions techniques et les dimensions socio-économiques : les paramétrages du nouvel appareil que le chercheur doit implémenter dépendent des gestes thérapeutiques que les intervenants sont amenés à mettre en œuvre, qui dépendent à leur tour du public qui est ciblé par le groupe projet. Les dimensions techniques et socio-économiques sont donc conjointement mobilisées dans la mise en œuvre de l'innovation. Ce cas n'est sans doute pas toujours généralisable, mais il est fort probable que dans nombre de contextes, les dimensions qui paraissent dissociées (les paramètres techniques du nouvel appareil *versus* les caractéristiques socio-économiques du public) doivent être recombinaisons et reconfigurées dans le travail ordinaire de l'innovation. Selon les cas, et selon sa spécialité disciplinaire propre, le chercheur sera donc amené à fournir des connaissances, à se nourrir des savoirs apportés par les participants au projet ou à entrer avec eux dans des situations de

dialogue – voire, lorsque son domaine de savoir se superpose à celui d'autres acteurs, dans des situations de confrontation analogues à celles que j'évoquerai dans la troisième partie de cet article.

Voyons maintenant le cas des savoirs touchant à l'innovation comme processus, qui sont notamment relatif au pilotage du processus sur le long terme : les savoirs s'incarnent ici dans la constitution d'indicateurs et de tableaux de bords caractéristiques de la mise en place de l'innovation (degré de déploiement, niveau de performance ou de qualité, aide à la prise de décision etc). Ce sont donc des éléments précieux dans la perspective de la transposition à d'autres contextes ou de la généralisation de l'innovation. Dans le cas ci-dessus, par exemple, il peut s'agir de savoir si l'innovation dans l'assistance aux personnes handicapées implantée dans une commune urbaine pourrait être transposée en milieu rural : l'analyse de l'historique des succès et des échecs rencontrés dans le déploiement en milieu urbain informera utilement la définition de schémas pour le déploiement en milieu rural. L'expérience du chercheur peut être mobilisée ici pour contribuer à la définition de tous les dispositifs qui permettent de gérer les informations et les connaissances produits. Dans un certain nombre de cas, un des enjeux importants est qu'il puisse préparer ce qui se passera après son départ du collectif : dans la mesure où son association au collectif d'innovation sociale pourra avoir un caractère limité dans le temps, la question de la pérennisation de ses apports propres se pose. Il faudra qu'il puisse d'une certaine manière préparer le moment où il devra pour sa part se « désimpliquer » du projet.

Un point notable concerne le fait que tous les savoirs évoqués ici jouent un rôle important dans la dynamique de mobilisation des acteurs autour de l'innovation, une dynamique qui est centrale dans les projets d'innovation en général, et sans doute encore plus pour les projets d'innovation sociale : comme ils ne se développent pas toujours dans des structures institutionnelles qui mettent à disposition des moyens dédiés, ils requièrent une disponibilité, une énergie et des financements qu'il faut sans cesse réactiver. Les savoirs de contenu sont extrêmement importants pour la mobilisation des acteurs car ils font partie des éléments à partir desquels ces derniers donnent un sens à leur action : on peut en effet faire l'hypothèse que dans les situations de changement qu'implique toute dynamique d'innovation il est primordial que les acteurs puissent se vivre comme sujets apprenants et faire preuve d'une attitude réflexive par rapport à une pratique en évolution. Quant aux savoirs de processus, leur accumulation et leur capitalisation sera importante pour convaincre les partenaires de l'innovation : pour maintenir la mobilisation de certains financeurs, il est parfois indispensable de montrer qu'on a appris, et qu'on a une bonne maîtrise des liens entre l'innovation et son environnement.

La contribution du chercheur dans le traitement des savoirs dans l'innovation peut donc porter sur des versants très diversifiés du rapport aux savoirs. Une dimension importante de cette participation peut être d'activer les échanges de savoirs entre les acteurs, et tout particulièrement les échanges de savoir-faire : cela vaut pour ceux des acteurs impliqués dans l'innovation, mais aussi pour ceux qu'il porte lui-même. Comme on l'a vu, les savoirs tacites jouent un rôle très important dans l'innovation : un des enjeux du succès d'une innovation est bien d'assurer que les savoir-faire qu'elle mobilise sont dans une certaine mesure explicités et, dans le cas où cet objectif est difficile à atteindre, de s'assurer que ces savoir-faire sont identifiés et maîtrisés.

Qu'il s'agisse des savoir-faire de contenu ou de processus associés à l'innovation, il me semble que deux configurations se présentent du point de vue des logiques d'hybridation. Dans le premier cas, le

chercheur intervient sur des champs de savoir qui sont bien distincts de celui des autres acteurs. Le succès de l'hybridation se lit donc ici en première instance dans la capacité de l'ensemble des participants non seulement à s'alimenter, mais aussi à expliciter, transmettre et formaliser des connaissances qui sont admises comme telles au sein du groupe projet. Dans le second cas, il existe des forts recouvrements entre champ de savoir propre du chercheur et celui d'autres contributeurs au projet. Prenons par exemple le cas d'un chercheur en sociologie intervenant dans le cadre d'un projet proposant d'expérimenter de nouvelles formes d'aide sociale à apporter à des populations en état de grande pauvreté (sans domiciles fixes, familles monoparentales en situation de précarité). Il est tout à fait possible que la vision que ce chercheur peut avoir concernant la nature des problèmes en cause et des solutions à apporter soit sensiblement différente de celle d'autres intervenants au projet, par exemple des travailleurs sociaux connaissant bien le terrain spécifique de l'expérimentation en question. L'hybridation des savoirs peut engager ici des formes de confrontation entre chercheurs et acteurs de terrain. Ces situations de confrontation comportent des enjeux particuliers que je voudrais maintenant évoquer, à la lueur de résultats de recherche en sociologie des sciences.

## **La confrontation des savoirs experts et des savoirs profanes dans les configurations de l'innovation sociale**

En fait, l'idée que les connaissances se construisent dans la confrontation a été avancée elle aussi il y a déjà un certain temps. La place qu'a prise aujourd'hui la notion de controverse dans l'analyse de la dynamique des sciences, pour les spécialistes comme pour le « grand public », en témoigne. Si les controverses entre savants ont existé de tout temps, la philosophie des sciences traditionnelle tendait à y voir plutôt une pathologie de la production scientifique, l'effet de querelles délétères et nuisibles à l'établissement de la vérité. Les recherches en sociologie des sciences ont décalé cette vision et montré que la controverse constitue une modalité normale de l'avancement de la recherche. D'une part les controverses produisent des effets de savoir effectifs: le débat controversé contribue à clarifier les positions défendues par différents chercheurs autour d'une même question, et conduit à réaliser des explorations spécifiques que l'on ne mènerait pas autrement. D'autre part, les controverses permettent de voir « à quoi les connaissances produites tiennent » : elles rendent visibles les réseaux de confiance sur lesquelles ces connaissances reposent, elles éclairent les incidences socio-politiques dont elles sont solidaires, etc. Si les recherches en sociologie des sciences se sont intéressées dans un premier temps aux controverses entre chercheurs scientifiques, elles ont progressivement porté leur regard vers les situations très riches dans lesquelles la confrontation sur les connaissances engage non seulement des chercheurs mais aussi des « profanes » - ce terme générique et un peu maladroit étant utilisé par simplification pour désigner des acteurs qui ne sont pas scientifiques de profession. Ces travaux donnent des indications concernant la « participation des publics » à la production scientifique.

### **Quelques enseignements des recherches sur la participation des publics**

Un certain nombre de situations se sont montrées propices à ces configurations qui amènent à confronter des connaissances scientifiques et non scientifiques :

- les grandes controverses technologiques ou environnementales, dans lesquelles sont engagés non pas seulement des institutions scientifiques mais aussi des industriels et des politiques, dans des configurations de débat constituant des « forum hybrides ». On trouve par exemple ici le cas bien connu des controverses sur le climat ou, plus récemment, sur les nano-technologies (Laurent, 2010).
- le domaine de la médecine, où les patients eux-mêmes sont susceptibles d'apporter des connaissances importantes concernant leurs maladies, et où ils revendiquent dans certains cas, via des structures associatives, une légitimité à orienter fortement les options de recherche suivies par les scientifiques (Rabeharisoa, 2010).
- les situations où des mouvements sociaux interpellent à la fois la science et les pouvoirs publics pour faire reconnaître des problèmes dont l'existence est mal connue ou déniée. C'est le cas par exemple des victimes de l'amiante, ou des irradiés de la politique nucléaire française (Barthe, 2010).

Les enseignements de ces recherches sont nombreux et complexes, et il n'est pas possible ici d'en donner un résumé d'ensemble. On peut néanmoins en extraire quelques idées pour alimenter la réflexion sur l'hybridation des savoirs dans les innovations sociales impliquant des chercheurs. Le cas de mobilisation sur les questions de santé et d'environnement est un bon exemple (Akrich et al, 2010). Les chercheurs qui ont retracé les histoires de certaines mobilisations montrent que c'est au cours d'un parcours progressif, fait de conflits, de dénégations mais aussi de certaines formes de coopération qu'émergent et se combinent des connaissances produites par des acteurs différents.

Au départ de ces mobilisations, on trouve souvent un collectif militant qui fait émerger un problème. Il peut s'agir par exemple de riverains d'une installation industrielle (incinérateur, ligne haute tension, etc) se plaignant de maladies apparues depuis sa mise en service, ou d'employés d'un secteur ou d'une industrie essayant de faire reconnaître comme maladie professionnelle une affection qui les touche plusieurs années voire plusieurs dizaines d'années après leur exercice (cas de l'amiante ou des travailleurs du nucléaire). Le problème est dans un premier temps nié par les autorités scientifiques et politiques, pour des raisons qui ne sont pas toujours mauvaises : les preuves du problème avancées par le collectif n'entrent pas dans le format de l'investigation reconnues. Face à ce déni, les collectifs engagent tout un travail de mise en évidence du problème, notamment par la recherche de témoignages. Dans certains cas, on observe une phase plus construite de constitution de données, décrites par certains chercheurs comme relevant de « l'épidémiologie populaire » (Brown, 1987) : les militants effectueront par exemple une recherche systématique de victimes potentielles de l'affection concernée, auxquelles ils demanderont de répondre à un questionnaire, de façon à constituer des données quantitatives qui consolident leur revendication au-delà des témoignages et des preuves qualitatives qu'ils ont récoltées. Les cas analysés montrent même qu'il existe des situations où collectifs militants finissent par coopérer avec des enquêteurs professionnels pour consolider leurs positions.

Du point de vue d'une réflexion sur l'hybridation, ces configurations amènent à réfléchir notamment sur trois aspects. Tout d'abord, les études montrent que les « profanes » construisent des chaînes de causalités différentes de celles construites par les chercheurs. Elles combinent notamment des aspects scientifiques et politiques, un de leurs objectifs étant, au-delà de la reconnaissance d'un fait (une maladie causée par une installation), celui de l'identification des responsabilités (un acteur peut-il être identifié comme responsable dans la perspective de l'indemnisation ?). En second lieu,

ces études suggèrent qu'il existe une relative complémentarité entre « l'épidémiologie populaire » et les enquêtes des chercheurs : les premières sont moins rigoureuses mais plus souples, demandant des protocoles moins complexes ; leurs résultats sont plus fragiles mais directement opératoires. Enfin, outre la question des protocoles d'enquête, ces cas montrent la confrontation entre les « savoirs professionnels » véhiculés par les chercheurs et les « savoirs d'expérience » portés par les profanes. Les savoirs d'expérience engagent la connaissance des personnes concernant les maladies dont elles sont affectées, l'environnement dans lesquelles elles vivent, etc. Ils mobilisent l'intervention de la mémoire, de l'intuition, des perceptions subjectives, des observations locales – toute une série de savoirs qui entrent très mal dans le format de l'investigation scientifique mais qui constituent des moyens pour « faire preuve » dans un sens plus général.

### **Confrontation les savoirs dans l'innovation sociale : quelques pistes**

Les collectifs de l'innovation sociale constituent des situations de confrontation entre chercheurs et acteurs de terrain qui sont bien différentes des controverses conflictuelles que je viens d'évoquer. Ces groupes projets sont a priori coopératifs et non conflictuels. Il me semble qu'on peut néanmoins tirer de ce bref aperçu quelques idées concernant les approches à mettre en œuvre – ou du moins à expérimenter, car il s'agit là aussi de propositions qui doivent être mises à l'épreuve des terrains que l'innovation sociale propose – lorsque les projets engagent un travail important sur des champs de savoir partagés entre chercheurs et acteurs de terrain.

Les expériences évoquées donnent tout d'abord une légitimité pour écarter les logiques dans lesquelles on considérerait tout bonnement que le chercheur est habilité à effectuer de manière autonome un diagnostic de la situation en présence, contre les interprétations portées par les acteurs de terrain. Chacun doit a priori être considéré comme dépositaire de savoirs particuliers, même si leurs formats et leurs domaines de validité peuvent être très différents. Il faut également sans doute appréhender avec prudence les répartitions du type « les acteurs de terrain décrivent la pratique tandis que les chercheurs apportent la théorie ». Il me semble que contre ces postures un peu extrêmes – que l'on rencontre d'ailleurs rarement sous cette forme dans la réalité – il faut considérer le groupe projet comme un lieu de mise en évidence et de reconfiguration de savoirs dont on reconnaît d'emblée que leurs formats sont hétérogènes sans toutefois conclure que cette hétérogénéité conduit à des incompatibilités.

De « mise en évidence » car, comme je l'ai expliqué plus haut, l'innovation engage de multiples savoir-faire. Il peut donc être nécessaire d'explicitier certains de ces savoir-faire, ou du moins, lorsque l'explicitation est problématique, d'en assurer l'identification : on peut avoir du mal à expliciter ce que l'on sait, mais savoir que l'on sait est une première étape dans l'exploitation réflexive de ce savoir-faire. De « reconfiguration » car l'exploitation d'informations qui se donnent sous des formats de connaissances différentes suppose de les transformer pour les rendre combinables et pour assurer leur convergence vers une analyse et éventuellement vers des décisions. On peut imaginer ici en particulier que ces hybridations engagent des combinaisons entre des savoirs professionnels divers (ceux du chercheur mais aussi les savoirs de métiers d'autres intervenants) et des savoirs d'expérience (par exemple lorsque le groupe projet comporte des usagers des services concernés).

Une des responsabilités du chercheur – mais aussi d'autres acteurs bien sûr – est ici d'organiser le dialogue entre ces savoirs hétérogènes. Dans certains cas, ce dialogue peut conduire à établir des traductions entre les savoirs : ce dont les acteurs de terrain font l'expérience sous une forme

particulière peut finalement se ramener à un phénomène qui est bien connu des professionnels ou des chercheurs et qui fait l'objet d'une formalisation générale. Une des compétences propres du chercheur dans cette démarche est sans doute sa capacité à faire des rapprochements entre le contexte de terrain du projet particulier où il intervient et d'autres situations bien identifiées et analysées dans son champ disciplinaire.

Mais on peut tout à fait imaginer aussi que dans d'autres cas, de telles réconciliations ne se produisent pas, et que la confrontation des savoirs débouche sur des énigmes ou sur des incompatibilités difficiles à réduire. Le travail collectif, auquel les différents participants doivent se tenir est un processus de prise de position : face à une situation d'incertitude qu'on ne sait pas résoudre avec les connaissances disponibles, on décidera collectivement de privilégier telle perspective sur la question, pour des raisons qu'il faudra éventuellement être en mesure d'explicitier. Comme c'est le cas finalement dans d'autres domaines de l'expertise, des considérations de nature politique peuvent très légitimement intervenir pour résoudre des dilemmes dès lors qu'aucune base de savoir ne permet de trancher avec certitude. Ici aussi, l'explicitation des bases d'un accord que des connaissances en tant que telles ne suffisent pas à sceller contribue à la réflexivité de la démarche d'ensemble.

## **Conclusion**

L'innovation sociale cerne des démarches d'intervention dans le champ économique et social qui sont originales. Elles méritent largement qu'on examine leurs modes de fonctionnement dans le détail, afin de pouvoir exploiter pleinement leur potentiel. La participation des chercheurs est une ressource importante pour crédibiliser ces démarches et leur donner toute leur ampleur : parce que ces démarches, comme d'autres, s'inscrivent dans une société et une économie de la connaissance, elles seront d'autant plus fortes qu'elles recevront le soutien de professionnels issus de champs de savoirs pluriels. J'ai voulu ici formuler quelques observations concernant la participation des chercheurs à ces projets. Par delà les espoirs que peut susciter ce type de participation, je crois qu'il est nécessaire d'avoir une vision réaliste des conditions dans lesquelles elle peut prendre place, qu'il s'agisse de bien cerner les raisons qui conduisent des chercheurs à ce mode de participation à l'innovation, ou les dimensions conflictuelles qui peuvent par moment se jouer dans les logiques d'hybridation des savoirs. Ces observations ont, on le voit, un caractère programmatique : il serait nécessaire de réaliser des bilans des expériences déjà menées, pour valider les pistes ébauchées ici, et éventuellement pour les corriger ou les compléter. J'espère que cette réflexion pourra contribuer à préparer des investigations plus fines et plus extensives permettant d'améliorer notre compréhension des mécanismes d'hybridation des savoirs dans ce contexte particulier.

## **Références**

Akrich, Madeleine, Barthe, Yannick et Rémy, Catherine, 2010, « Les enquêtes "profanes" et la dynamique des controverses en santé environnementale », in Madeleine Akrich, Yannick Barthe et Catherine Rémy (dir.), *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des Mines.

Barthe, Yannick, 2010, « Cause politique et 'politique des causes'. La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », *Politix*, vol. 23, n°91, pp 77-102.

Brown, Phil, 1987, « Popular Epidemiology: Community Response to Toxic Waste-Induced Disease in Woburn, Massachusetts », *Science, Technology and Human Value*, vol. 12, n°3-4, pp 78-85.

Callon, M, 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles St-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de St. Brieuç », *L'Année Sociologique, numéro spécial La sociologie des Sciences et des Techniques*, vol. 36, pp. 169-208.

Callon, Michel, 1999, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé: la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du travail*, vol. 41, n°2, pp. 65-78.

Cloutier, Julie, 2003, *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Centre de Recherche sur les Innovations Sociales.

Harrison, Denis et Vézina, Martine, 2006, « L'innovation sociale: une introduction », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 77, n°2, pp 129-138.

Laurent, Brice, 2010, *Les politiques des nanotechnologies. Pour un traitement démocratique d'une science émergente*, Charles Leopold Mayer.

Rabeharisoa, Vololona, 2010, « Les associations de malades et d'usagers de la santé », in B. Hauray et D. Fassin (dir.), *Santé publique: l'état des savoirs*, Paris, La découverte, pp 457-468.

Tack, Emilie, 2009, *L'innovation sociale en Europe, une vraie-fausse révolution expérimentale ?*, Think Tank Pour la Solidarité.